



réclamation d'une déposition

Par **gregdais**, le **30/03/2011** à **17:49**

bonjour,

voici un bref résumé de la situation.

j'ai prêté 550 euros en liquides à une amie. des lors que je lui ai demandé le remboursement, j'ai reçu des menaces de mort et des lettres où on m'accusait de pédophilie sur ses enfants. par ailleurs, j'ai reçu des SMS de la même teneur.

l'officier de police que j'ai vu a pris ma déposition et m'a assuré par la suite avoir convoqué mon "amie". l'officier m'a alors assuré qu'elle avait reconnu sa dette dans sa déposition. cependant, l'officier refuse d'ouvrir une enquête ne serait-ce que pour rechercher l'auteur des SMS;

je voudrai savoir si j'ai accès à la déposition de mon amie. l'officier refuse de me la transmettre.

j'ai de mon côté, a s frais, contacté un avocat pour qu'une plainte soit déposée.

Par **plebriquir**, le **13/04/2011** à **17:39**

Bonjour,

Votre avocat doit solliciter l'autorisation de vous transmettre le dossier.

Bien cordialement,

Pierre Lebriquir

Par **Domil**, le **13/04/2011** à **17:48**

Ce n'est pas à la police de décider s'il doit poursuivre ou pas. Mais au procureur